

COMMUNE DE PULLY
DIRECTION DES TRAVAUX

DOSSIER N°
61 C

PLAN

modifiant les dispositions réglementaires
pour les constructions à édifier dans le
quartier "A la Rosiaz"

Ce plan est complété par un règlement ad'hoc.

Dossier présenté par :
COMMUNE DE PULLY
SERVICE DES BATIMENTS
Transmis à la Municipalité
le : 29 Juil. 1953

Approuvé par la Municipalité de Pully
dans sa séance du 29 juillet 1953.
Le Directeur des Travaux :
M. Müller

DÉPOSÉ À L'ENQUÊTE AU GREFFE MUNICIPAL
DE PULLY DU 1 Août 1953 AU 31 Août 1953

LE SYNDICAT MUNICIPAL
LE SECRÉTAIRE
L. Auri

Adopté par le Conseil communal de Pully,
dans sa séance du 1^{er} décembre 1953.
Le Président : *L. Omer*
Le Secrétaire : *A. Müller*

Approuvé par le Conseil d'Etat du
canton de Vaud.
Lausanne, le ... 23. avril. 1954....
Le président : *J. deplanche*
Le chancelier : *M. Müller*



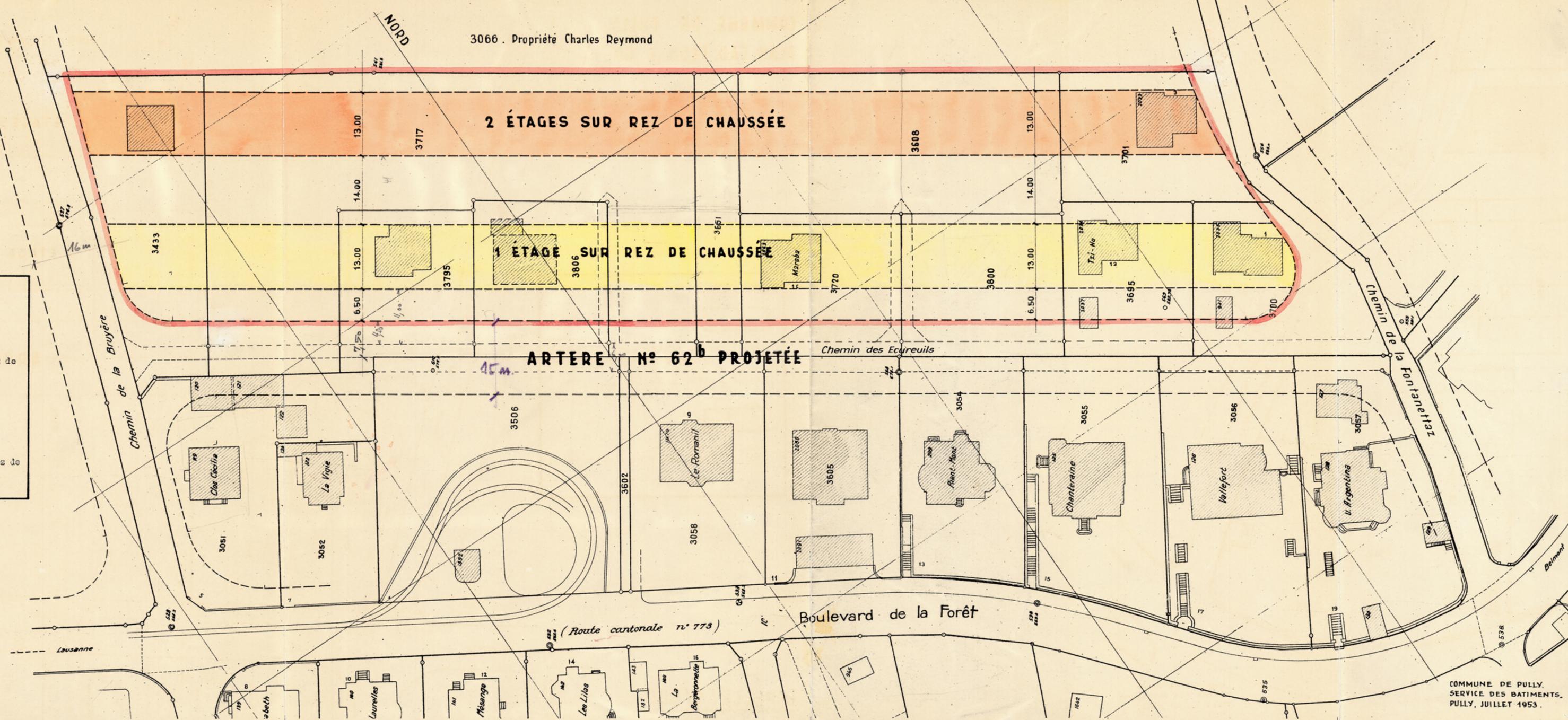
COMMUNE DE PULLY.
PLAN CAD. FEUILLE 68.

LEGENDE .

Périimètre du plan.

Zone d'ordre non contigu.
Nombre d'étages limité à 1 étage sur rez de
chaussée.
Hauteur au faite limitée à 11 m.

Zone d'ordre non contigu.
Nombre d'étages limité à 2 étages sur rez de
chaussée.
Hauteur au faite limitée à 14 m.



ECHELLE 1/500.

COMMUNE DE PULLY.
SERVICE DES BATIMENTS.
PULLY, JUILLET 1953.